

## Séance extraordinaire du 23 novembre 2009

### Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue le lundi 23 novembre 2009 à 19 h 00 au 1230, rue Principale.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
Mme Francine Boulanger, conseillère  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Nicolas Gauthier, conseiller  
M. Gaëtan Léveillé, conseiller.

### **FORMANT QUORUM**

Constatant que les avis de convocation ont été expédiés conformément à l'article 156 du *Code municipal*, le conseil procède à l'ouverture de l'assemblée.

#### **1. Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-neuf heures (19 h 00) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

#### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2009-11-404**

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour comme suit :

#### **Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Refinancement des règlements 332-2002, 339-2003, 341-2003 et 342-2003
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

### **ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **3. Refinancement des règlements 332-2002, 339-2003, 341-2003 et 342-2003**

**2009-11-405**

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès:

**QUE** la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt de 558 800 \$ par billet en vertu des règlements

## Séance extraordinaire du 23 novembre 2009

d'emprunt numéros 332-2002, 339-2003, 341-2003 et 342-2003, au prix de 100, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

28 700 \$	3,49 %	1 <sup>er</sup> décembre 2010
29 800 \$	3,49 %	1 <sup>er</sup> décembre 2011
30 800 \$	3,49 %	1 <sup>er</sup> décembre 2012
32 100 \$	3,49 %	1 <sup>er</sup> décembre 2013
437 400 \$	3,49 %	1 <sup>er</sup> décembre 2014

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du débiteur enregistré.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### Refinancement des règlements 332-2002, 339-2003, 341-2003 et 342-2003

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès souhaite emprunter par billet un montant de 558 800 \$;

Règlement numéro	Pour un montant de \$
332-2002	99 500 \$
339-2003	74 600 \$
341-2003	144 400 \$
342-2003	240 300 \$

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

### 2009-11-406

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillée, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu:

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billets au montant de 558 800 \$ prévus aux règlements d'emprunt numéros 332-2002, 339-2003, 341-2003 et 342-2003 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière;

**QUE** les billets soient datés du 1<sup>er</sup> décembre 2009;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2010.	28 700 \$
2011.	29 800 \$
2012.	30 800 \$
2013.	32 100 \$
2014.	33 000 \$
2014.	404 400 \$ à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009), en qui regarde les

## Séance extraordinaire du 23 novembre 2009

amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 332.2002, 339-2003, 341-2003 et 342-2003, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **4. Période de questions**

Début : 19 h 15  
Fin : 19 h 15 (pas de question)

### **5. Fermeture de la séance**

**2009-11-407**

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 19 h 15.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT.**

---

Robert Landry,  
Maire

---

Nathalie Vallée, g.m.a.  
Directrice générale & Secrétaire-trésorière